

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD108 Communication écrite et orale			
Code	ECAM1B08AD108	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Thomas DEDIEU (dedieut@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à développer la communication écrite et/ou orale en français.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**

2.5 Synthétiser des documents et élaborer des dossiers

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**

3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

Il est attendu que l'étudiant

- fasse preuve d'une aisance oratoire ;
- identifie la structure d'un texte (idées principales et secondaires ...) ;
- résume un document ;
- utilise et/ou explicite du vocabulaire adéquat dans un contexte donné.

Il est attendu que l'étudiant·e acquière les savoirs, aptitudes et compétences suivants :

- extraire les idées principales et secondaires d'un texte ;
- établir un plan de texte sous la forme d'une liste hiérarchisée ou d'une carte heuristique ;
- puisse résumer un document sous la forme d'une contraction à l'échelle ou d'un *abstract* ;
- emploie consciemment le vocabulaire adéquat (choix de l'unité lexicale pertinente et justification de celle-ci) ;
- fasse preuve d'aisance oratoire en veillant au bon déroulement de la communication (articulation, intonation, volume, posture).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM1B08AD108A Communication écrite et orale

30 h / 3 C

Contenu

1. Vocabulaire
 1. Paronymes
 2. Termes importants dans un contexte professionnel
2. Contraction de documents
 1. Sélection et hiérarchisation des informations
 2. Etablissement d'un plan
 3. Rédaction d'un résumé
3. Oralité et théâtralité

Démarches d'apprentissage

Les démarches d'apprentissage seront mixtes, mélangeant cours théoriques, exercices participatifs (veilles de vocabulaire, rédaction de résumé...).

Dispositifs d'aide à la réussite

- Mise à disposition d'un syllabus ;
- Disponibilité de l'enseignant.

Sources et références

Adair, S. (1995). *L'expression par le corps en 53 fiches*. Paris : Les Editions d'Organisation.

Beaufreton, J.-P. (2021). *Tous les écrits professionnels* (2e éd.). Levallois-Perret (France) : StudyramaPro.

Blein, B. (2020). *Parler en public*. Paris : Larousse.

Capo-Chichi, C. (2021). *La lettre de motivation* (4e éd.). Levallois-Perret (France) : StudyramaPro.

Chovelon, B. & Morsel, M.-H. (2003). *Le résumé - Le compte rendu - La synthèse. Guide d'entraînement aux examens et concours*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Fayet, M. & Nishimata, A. (2019). *Savoir rédiger le courrier d'entreprise*. Paris : Eyrolles.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports déposés sur connectED au regard de cette UE.

Divers exercices et ressources seront mis à disposition des étudiant·es au fil des leçons.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

L'évaluation se déroule en plusieurs temps.

Au premier quadrimestre, l'évaluation prend la forme d'un examen écrit portant sur la contraction de textes.

Au second quadrimestre, un examen écrit portant sur le vocabulaire et certains écrits professionnels. Deux présentations orales permettront d'évaluer la partie "communication orale".

L'étudiant·e qui n'aura pas obtenu 50% à l'évaluation de janvier représentera cette partie en juin.

Au Q3, l'évaluation compte pour 100% des points : l'entièreté de la matière est donc à présenter.

Pour la partie "communication orale", trois absences non justifiées par un motif légitime équivalent à une non présentation ; un PP (pas présenté) en résultera.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière			Int	10		
Période d'évaluation	Eve	10	Exe + Exo	80	Exe + Exo	100

Eve = Évaluation écrite, Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage. Exceptions : En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE). N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation. Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).